

Direction de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

mis à jour le 27 mars 2019

Service infrastructures, transport et éducation routière

Organisation de l'entretien et de l'exploitation (RRN)

Contexte

Le réseau routier national, composé des routes nationales n°1 et n°2 et d'une longueur de près de 450 kilomètres, constitue une infrastructure structurante en desservant les principaux pôles urbains (agglomérations de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent) et stratégiques (centre spatial guyanais à Kourou, aéroport Félix Eboué, port de Dégrad-des-Cannes). Le réseau routier national est un élément essentiel à l'économie du territoire.

Du fait du faible maillage secondaire, la fiabilisation et la sécurisation de celui-ci sont des enjeux majeurs pour le territoire.

Un service d'une centaine d'agents est en charge à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, de l'entretien courant de ce réseau, et 10 à 12 millions d'Euro sont consacrés annuellement à l'entretien des routes nationales, hors opérations d'investissement (reconstruction du pont de la Comté, projets de doublement de voies et du pont de Larivot programmés dans le cadre des accords de Guyane...). Le reste de la voirie publique guyanaise est géré par les collectivités locales.

L'organisation de l'entretien et de l'exploitation (RRN)

Au sein de la DEAL, le Service Infrastructures, Transports et Education Routière (SITER) assure les missions d'exploitation, d'entretien et de modernisation de ce réseau routier.

Pour mener à bien ces missions il s'appuie sur le pôle « entretien et exploitation du réseau routier national » structuré sur la base des trois unités suivantes :

- une unité « politiques et techniques » en charge d'élaborer et de mettre en place les politiques techniques en matière d'exploitation et d'entretien, d'élaborer les programmations pluriannuelles, de définir la stratégie d'achat et mettre en place les cadres de commandes, mais également d'instruire les dossiers de demandes d'aménagement de tiers sur le réseau et les dossiers de classement et déclassement sur le réseau ; elle comprend une cellule ouvrages d'art, en charge de la gestion des ouvrages d'art et qui programme les visites périodiques de surveillance et pilote les travaux d'entretien et de réparation des ouvrages
- une unité « district » en charge de l'exploitation et de l'entretien courant en régie ou direction des travaux d'entretien externalisés, s'appuyant sur l'encadrement des CEI et les moyens affectés à la coordination de l'activité des CEI ; elle surveille et assure la sécurité en cas d'incident ; elle gère le domaine public et pilote les gros travaux d'entretien. Les équipes d'exploitation et d'entretien du district sont organisées en **5 CEI (Centres d'Entretien et d'Interventions)**, en charge d'environ 80km de réseau chacun ; Les CEI sont basées à St Laurent du Maroni, Iracoubo, Kourou, Cayenne et St Georges de l'Oyapock. ; un projet de construction d'un CEI à Régina est lancée,
- une unité « parc » en charge de la gestion de la flotte des matériels spécialisés dédiés à l'entretien et l'exploitation (y compris achat) et à l'exécution de travaux en régie (dispositifs de retenus, signalisation horizontale, enduits superficiels sur chaussées).